



GUIDE

Lever et mise en berne du
drapeau franco-ontarien

Pratiques

Septembre 2018



Assemblée
de la francophonie de l'Ontario

Introduction

Le présent guide a pour objectif d'uniformiser les normes relatives au lever et à la mise en berne du drapeau franco-ontarien attendant au site des Monuments de la francophonie de l'Ontario. Toutefois, les normes exposées ici ne sont que des suggestions.

L'histoire du drapeau franco-ontarien

Créé par le professeur Gaétan Gervais et l'étudiant Michel Dupuis de l'Université de Sudbury, le drapeau franco-ontarien est hissé pour la première fois le 25 septembre 1975. Il est constitué de deux parties égales : une fleur de lys posée sur un fond vert et un trille vert posé sur un fond blanc. La première partie symbolise l'appartenance à la francophonie par la fleur de lys et évoque la beauté des étés canadiens et l'espoir de la communauté franco-ontarienne par la couleur verte. La deuxième partie affiche l'emblème floral de la province sur un fond destiné à rappeler les hivers rudes et blancs ainsi que le combat des ancêtres franco-ontariens pour préserver leur culture et leur langue.

Le drapeau a été adopté comme symbole officiel de la communauté francophone de l'Ontario en 2001 et a été hissé à la Place Tom Davies, à Sudbury, en 2006, où il flotte maintenant en permanence. En 2010, le 25 septembre a été proclamé *Journée des Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes*. Elle constitue désormais une journée de festivités annuelle, à l'occasion de laquelle le drapeau est souvent hissé.



Déploiement du drapeau franco-ontarien

Le drapeau doit être placé sur son mât avec la partie verte du drapeau le plus proche du mât et la partie blanche orientée vers l'extérieur. La tige de la fleur de lys doit toujours pointer vers le bas. Lorsqu'il est hissé, le drapeau doit être levé le plus haut possible sur le mât. Il doit toujours flotter librement, à l'abri de la saleté, des débris ou de toute destruction. Notez qu'un drapeau déjà en mauvaise condition (déchiré, griffonné ou sévèrement usé) ne devrait ni être hissé, ni être laissé à flotter sur son mât. S'il faut

éliminer un tel drapeau, cela doit se faire officieusement par incinération. Par ailleurs, il faut veiller à ce que le drapeau ne s'enroule pas autour du mât sous l'effet de grands vents et, si cela se produit, s'assurer de le libérer.

Positionnement du drapeau franco-ontarien

Bien que le drapeau franco-ontarien flottant sur le site d'un Monument de la francophonie de l'Ontario soit souvent seul, il peut arriver que ce ne soit pas le cas. Si le drapeau franco-ontarien doit flotter en compagnie d'un autre ou de plusieurs autres drapeaux, des règles de positionnement s'imposent et il est capital de les respecter.



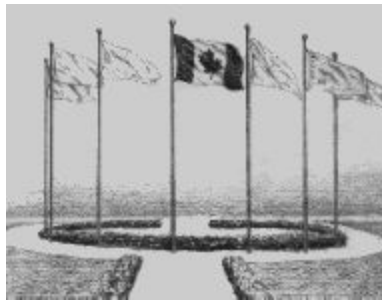
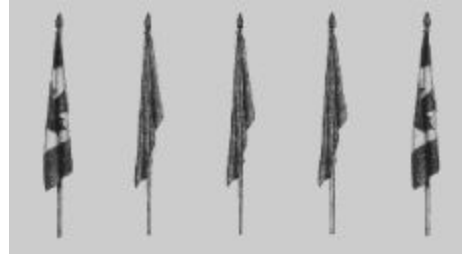
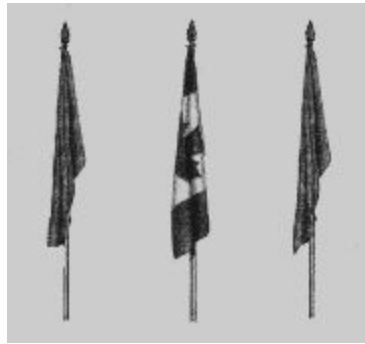
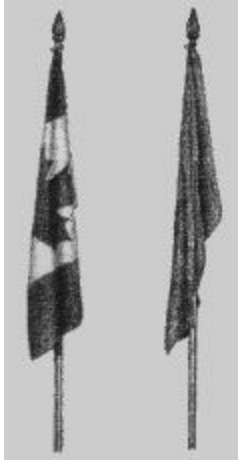
De prime abord, il faut noter que le drapeau canadien a toujours préséance sur tout autre drapeau national lorsqu'il est déployé au Canada. Chaque drapeau devrait, si possible, flotter sur son propre mât, mais si le drapeau franco-ontarien doit être placé sur le même mât que le drapeau national du Canada, ce dernier doit toujours être en haut. Pour en dire plus, voici l'ordre de préséance exact à respecter lorsque plusieurs drapeaux flottent ensemble :

1. Le drapeau national du Canada
2. Les drapeaux des autres nations, en ordre alphabétique
3. Les drapeaux des provinces canadiennes, selon la date d'entrée dans la Confédération

4. Les drapeaux des territoires du Canada, selon la date d'entrée dans la Confédération
5. Les drapeaux des villes et municipalités
6. Les bannières des organisations
7. Les drapeaux historiques



En ce qui concerne le positionnement exact des drapeaux, lorsque deux drapeaux seulement flottent ensemble, le drapeau canadien doit être placé à gauche pour ceux qui y font face. Lorsqu'il y en a trois, comme dans l'ensemble très répandu comprenant les drapeaux canadien, provincial et municipal, le drapeau canadien doit se trouver au centre, avec le drapeau de la province à gauche et celui de la municipalité ou de l'organisation à droite. Quand il y a quatre drapeaux, le drapeau canadien se met de nouveau à gauche et est suivi, vers la droite, des autres drapeaux selon l'ordre de préséance mentionné plus tôt. S'il y a plus de drapeaux, un autre drapeau canadien peut être placé à l'extrémité droite afin de le mettre en honneur. Dernièrement, si plusieurs drapeaux flottent en demi-cercle, le drapeau canadien doit être placé au centre et s'ils flottent en cercle complet, il doit être placé directement en face de l'entrée principale de l'immeuble, du monument ou du stade.



Mise en berne du drapeau franco-ontarien

Certaines circonstances nécessitent la mise en berne de différents drapeaux et, dépendant de la cause et du contexte, il peut s'avérer que le drapeau franco-ontarien soit concerné.

Tout d'abord, il est important d'être au courant des consignes logistiques entourant la mise en berne avant même d'envisager le point de vue technique.

Lorsqu'il y a lieu de mettre des drapeaux en berne, une journée et une heure sont souvent fixées pour que tous les drapeaux concernés soient baissés au même moment. Lorsque l'événement en cause frappe la communauté franco-ontarienne et survient soudainement, il se pourrait que l'annonce de mise en berne des drapeaux soit faite à la dernière minute. Dans cette situation, la personne responsable du monument serait appelée ou recevrait un courriel et se chargerait de mettre le drapeau en berne au moment indiqué.

Pour mettre celui-ci en berne, il faut hisser le drapeau jusqu'en haut du mât et puis tout de suite, le faire redescendre lentement jusqu'à mi-mât. Bien qu'il n'y ait pas de marque physique sur le mât indiquant qu'il s'agit de la moitié, le drapeau flottant en berne devrait avoir l'air d'être le plus proche du centre que possible de manière intentionnelle. Il ne devrait pas flotter trop haut, donnant l'air d'avoir juste accidentellement glissé vers le bas, ni flotter trop bas, ressemblant ainsi à un drapeau qui n'a pas été complètement levé.



Il est également important de retenir que si le drapeau canadien est mis en berne, il en sera de même pour le drapeau franco-ontarien. Mais outre les événements imprévus qui peuvent requérir la mise en berne des drapeaux, il existe des dates commémoratives prédéterminées auxquelles tous les drapeaux doivent être à mi-mât. Elles sont les suivantes :

- Le 28 avril : à l'occasion du *Jour de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail*, les drapeaux flottent en berne du lever au coucher du soleil.
- Le 23 juin: à l'occasion de la *Journée nationale du souvenir des victimes de terrorisme*, les drapeaux flottent en berne du lever au coucher du soleil.
- Le deuxième dimanche de septembre : à l'occasion du *Jour commémoratif national des pompiers*, les drapeaux flottent en berne du lever au coucher du soleil (toutefois, si les drapeaux flottent à proximité du site d'une cérémonie commémorative, ceux-ci peuvent être mis en berne plus tard selon le déroulement de la cérémonie).
- Le dernier dimanche de septembre : à l'occasion du *Jour commémoratif national des policiers et des agents de la paix*, les drapeaux flottent en berne du lever au coucher du soleil (toutefois, si les drapeaux flottent à proximité du site d'une cérémonie commémorative, ceux-ci peuvent être mis en berne plus tard selon le déroulement de la cérémonie).
- Le 11 novembre : à l'occasion du *Jour du Souvenir*, les drapeaux flottent en berne du lever au coucher du soleil (toutefois, si les drapeaux flottent à proximité du site d'une cérémonie commémorative, ceux-ci peuvent être mis en berne plus tard selon le déroulement de la cérémonie).

- Le 6 décembre : à l'occasion de la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*, les drapeaux flottent en berne du lever au coucher du soleil.

Dans des cas exceptionnels, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) peut communiquer directement avec les personnes responsables des monuments pour demander la mise en berne des drapeaux franco-ontariens pour des raisons exceptionnelles. Elle précisera le jour et les heures de mise en berne. Toutefois, il reste à la discrétion des responsables de chaque monument de respecter ou non cette requête.

Conclusion

La manipulation du drapeau n'est pas très complexe et plusieurs choses expliquées dans ce petit guide peuvent paraître intuitives. Toutefois, il est d'une grande utilité pour quelqu'un qui se charge du drapeau pour la première fois ou seulement à l'occasion.

Contact

Département des communications de l'AFO
613-744-6649
communications@monassemblee.ca

Sources

Saint-Pierre, Stéphanie. Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française.

Drapeau franco-ontarien, [En ligne].

http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-327/Drapeau_franco-ontarien.html#U7_-YPL5MwB (Page consultée le 12 janvier 2018)

Gouvernement du Canada. Patrimoine canadien. *Règles pour la mise en berne du drapeau national du Canada*, [En ligne].

<http://canada.pch.gc.ca/fra/1444133232495/1329153291582> (Page consultée le 12 janvier 2018)

Le Droit. Drapeau franco-ontarien flottant en berne, [En ligne].

<http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/ville-dottawa/200912/11/01-930361-les-franco-ontariens-pleurent-leur-grand-defenseur.php> (Page consultée le 6 juin 2014)

Le Droit. Drapeau canadien flottant avec le drapeau franco-ontarien, [En ligne].

<http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/ville-dottawa/201209/26/01-4577604-les-francophones-doivent-demontrer-une-valeur-ajoutee.php> (Page consultée le 6 juin 2014)

Ville d'Ottawa. *Déploiement des drapeaux aux sites municipaux – Politique*, [En ligne].

<https://ottawa.ca/fr/hotel-de-ville/votre-administration-municipale/politiques-et-administration/bureau-du-protocole/bureau-du-protocole-procedures#protocole-en-matiere-de-drapeaux> (Page consultée le 12 janvier 2018)